



B1100-Direction des affaires culturelles-

DECISION DU MAIRE N° d.2024.151

Festival Electrochic.

Création de nouveaux tarifs et utilisation de la billetterie commune organisée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le festival Electrochic.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 alinéa 2° et 5°;

Vu les articles L.1611-7 et L.1611-7-1 du Code général des Collectivités territoriales portant dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par les établissements publics et les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes avec des tiers ;

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Vu la délibération n° D.2024.09.73 du Conseil municipal du 26 septembre 2024 portant sur la programmation culturelle 2024/2025 à Versailles ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu l'arrêté du Maire A2023.234 du 3 février 2023 (5° actualisation) donnant délégation de fonctions et de signatures aux élus pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 93311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » ; nature comptable 7062 « Redevances et droits des services à caractère culturel » ; service B1100 « Direction des Affaires Culturelles ».

Par son histoire, la ville de Versailles est profondément liée à la diffusion des arts, de l'histoire et de la culture. Entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, Versailles est marqué par l'émergence de la *French touch*. Ce courant, mêlant les sonorités électroniques à la recherche mélodique de la pop, sidère et secoue le monde. Versailles devient l'épicentre d'une scène au rayonnement international. Certains parlent même de *Versailles touch*, en référence à l'influence majeure d'artistes et de groupes ayant vécu à Versailles, comme Etienne de Crécy, Phoenix ou Air.

Deux décennies plus tard, Versailles continue de vibrer au rythme de cette énergie créative. Forte de cette dynamique, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (VGP), en partenariat avec la ville de Versailles, a initié le festival ElectroChic : un événement multi-sites dédié à la musique électronique. La 9^e édition de ce rendez-vous incontournable se tiendra du 19 au 29 mars 2025.

Dans le cadre de ce festival, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pilote le festival et coordonne plusieurs actions, comme la communication et la billetterie.

En ce sens, la Ville et Versailles Grand Parc se sont rapprochés pour la mise en place d'une billetterie numérique permettant de communiquer et de vendre des places pour deux concerts organisés par la ville de Versailles : le concert à la Maison de quartier des Chantiers ainsi que la soirée concert à l'UGC Cyrano. Ces événements s'inscrivant parfaitement dans le festival Electrochic porté par Versailles Grand Parc, la Ville profite de la billetterie en ligne mise en place pour le festival.

À ce titre, les usagers pourront acheter les places, aux tarifs suivants :

- du concert au prix de 5€ TTC
- de la soirée cinéma UGC Cyrano au prix :
 - o de 12 € TTC pour le plein tarif,
 - o de 9 € TTC pour le tarif réduit moins de 26 ans et
 - o de 7 € TTC pour le tarif moins de 14 ans via les pages et liens créés par VGP.

L'intégralité du montant des places vendues sera reversée à la Ville. Cette opération permet d'attirer plus de visiteurs dans ces événements et faire rayonner le festival.

Une convention fixera les modalités de la mise à disposition de cette billetterie entre la Ville et VGP.

DECIDE :

- 1) de créer les tarifs spécifiques pour les deux événements organisés par la ville de Versailles dans le cadre du festival Electrochic 2025 :
 - Le concert au prix unique de 5€ TTC par entrée ;
 - La soirée cinéma UGC Cyrano au prix différencié de :
 - o 12€ TTC pour les entrées plein tarif ;
 - o 9€ TTC pour les entrées moins de 26 ans ;
 - o 7€ TTC pour les entrées moins de 14 ans ;
- 2) d'accorder le recours à la billetterie commune gérée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, incluant une gestion de fonds publics concernant la billetterie de la Maison de quartier des Chantiers et de l'UGC Cyrano uniquement pour la durée du concert et de la soirée cinéma par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, qui reversera l'intégralité de la recette à la Ville ;
- 3) d'approuver à cette fin les termes du principe de ce dispositif et de ses modalités par la convention de mise à disposition d'une billetterie en ligne au bénéfice de la ville, à titre gracieux, par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, annexée à la présente décision ;
- 4) de signer la convention correspondante avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et tout document s'y rapportant.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.